
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 14 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme HOTINLETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. PATRON M. RAFIK, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. DELVAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON, Mme MAHIEU
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. ROUSSEAU

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 7.04.2023	

---oooOooo---

N° 2023.27

PLAN VELO ET MOBILITES ACTIVES
Demande de subvention

La séance continuant

Accusé de réception en préfecture
N° 21703702-20230414-DEL-2023-27-DE
Date de dépôt transmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Maire expose au Conseil :

- Vu l'appel à projets lancé par l'Etat au titre du fonds mobilités actives visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités.
- Considérant que la Ville de Provins souhaite mener un projet défini au sein de la commune.
- Le coût de cette opération est estimé à 1.303.126 € HT à plus ou moins 10% et comprend les frais de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage ainsi que les travaux.
- Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du plan vélo et mobilités actives à hauteur de 50% maximum ou tous autres mécènes sous réserve que le Conseil Municipal délibère pour en formuler la demande. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 21 avril 2023.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (31 voix "pour") :

- ⇒ De valider la demande de subvention décrite ci-dessus.
- ⇒ De solliciter des aides aussi élevées que possible auprès de l'Etat au titre du pan vélo et mobilités actives, et tous autres mécènes.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.04.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.04.2023



Olivier Lavenka
O. LAVENKA